



Clematis®

CONTENU NET
3 Litres e



Albaugh
Your Alternative™

Herbicide de prélevée pour le désherbage du colza et de la pomme de terre

Composition : Clomazone 360 g/l - Formulation : Suspension de Capsules (CS)

Numéro d'AMM : 2140042

Clematis – contient 360 g/l de clomazone (30,25% p/p)

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Tenir hors de portée des enfants.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et/ou du visage. Recueillir le produit répandu.

Éliminer le contenu/récipient en passant par des centres spécialisés de collecte et d'élimination des déchets dangereux et en suivant la législation locale en vigueur.

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface.

Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Délai de rentrée : 6 heures.

Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement

PRODUIT DESTINÉ À UN USAGE PROFESSIONNEL

Agiter énergiquement la préparation avant l'emploi. Conserver à l'abri du gel et de la chaleur

Détenteur d'AMM: Albaugh TKI d.o.o., Grajski trg 21, SI-2327 Rače, Slovenia, Tel: +386 2 609 02 11, www.albaugh.eu

Tél. : +44 (0) 20 3551 2580 Fax : +44 (0) 20 7956 2001 - **Pour toute information technique, contacter le 0805118511**

Fabrication : Union européenne. **Date de fabrication, n° de lot, référence :** voir ci-dessous où ailleurs sur l'emballage.



7 640166 480723 >



Clematis®

CONTENU NET
3 Litres e



Composition : Clomazone 360 g/l - Formulation : Suspension de Capsules (CS)
Herbicide de prélevée pour le désherbage du colza et de la pomme de terre

PRODUIT DESTINÉ À UN USAGE PROFESSIONNEL

Agiter énergiquement la préparation avant l'emploi.

Conserver à l'abri du gel et de la chaleur. Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi.

Cultures	Dose d'emploi	Nombre max d'applications	DAR (jours)
Colza *Désherbage	0,33 L/ha	1	F
Pomme de terre *Désherbage	0,3 L/ha	1	F

Numéro d'AMM : 2140042

Délai de rentrée: 6 heures - **Zone Non Traitée aquatique :** 5 mètres

Zone Non Traitée Zone non cultivée adjacente : 5 mètres

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.



Information santé : Fiche de données de sécurité également disponible sur Internet aux adresses suivantes : www.quickFDS.com – www.phytodata.com – www.albaugh.eu

Appel en cas d'urgence : Appeler le +44 1235 239 670 (24 h/24), le 15 ou le centre antipoison de Paris : 01 40 05 48 48. Puis signaler les symptômes au réseau Phyt'attitude, n° vert 0800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Détenteur d'AMM: Albaugh TKI d.o.o., Grajski trg 21, SI-2327 Rače, Slovenia
Tel: +386 2 609 02 11, www.albaugh.eu

Pour toute information technique, contacter le 0805118511

MODE D'ACTION

La clomazone appartient à la famille chimique des isoxazolidinones. Elle est principalement absorbée par la tigelle mais peut secondairement pénétrer par les racines des jeunes adventices. La clomazone inhibe la biosynthèse de la chlorophylle et celle des pigments caroténoïdes provoquant chez les plantes sensibles des décolorations blanches ou jaunes. Si ces symptômes affectent des cultures ils seront temporaires et sans incidence sur leur développement.

DOSES ET USAGES AUTORISÉS

Clematis s'applique en prélevée de la culture et des adventices ; son efficacité sera réduite sur sol sec.

Cultures	Dose (l/ha)	Nombre d'applications à la dose autorisée*	DAR** jours	ZNT*** mètres
Colza	0,33	1	-	5 m
Pomme de terre	0,3	1	-	5 m

* Si applications fractionnées : ne pas dépasser la dose autorisée.

** DAR = Délai avant récolte

*** ZNT = zone non traitée ;

Délai de rentrée : 6 heures

Les limites maximales de résidus sont disponibles sur : http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/
Albaugh Europe ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014 modifié par l'arrêté du 2 décembre 2015.

CONDITIONS D'EMPLOI

Afin **d'éviter toute dérive de pulvérisation sur toutes les cultures adjacentes**, appliquer Clematis en l'absence de vent. Respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

Clematis est dangereux pour certains organismes aquatiques: éviter toute contamination des eaux de surface, souterraines ou de distribution lors de la préparation et de la

pulvérisation de la bouillie ou du rinçage des emballages et équipements de traitement.
Respecter une zone non traitée de
5 mètres par rapports aux points d'eau.

Pour l'opérateur porter :

• **Pendant le mélange / Chargement :**

- Gants en nitrile certifiés EN-374-3 ;
- Combinaison de travail cote en polyester 65% / coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/ m² avec traitement déperlant ;
- Vêtement imperméable (tablier ou blouse à manches longues certifiés cat. III type 3 (PB3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3)

• **Pendant l'application :**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3. Nécessaires uniquement lors d'interventions sur le matériel de pulvérisation. Dans le cas d'une application avec tracteur équipé d'une cabine, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine ;
- Combinaison de travail cote en polyester 65% / coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/ m² avec traitement déperlant ;
- Lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3) dans le cas d'une intervention sur le matériel;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- En cas de risque d'exposition à des particules pulvérisées, porter un demi-masque filtrant à particules (EN 149) ou demi-masque connecté à un filtre à particules (EN 140 + 143). Le masque doit être stocké à l'extérieur de la cabine.

• **Pendant le nettoyage du matériel de pulvérisation :**

- Gants en nitrile certifiés EN 374-3.
- Combinaison de travail cote en polyester 65% / coton 35% avec un grammage d'au moins 230 g/ m² avec traitement déperlant ;
- Vêtement imperméable (tablier ou blouse à manches longues certifiés cat. III type 3 (PB3) à porter par-dessus la combinaison précitée ;
- Bottes de protection conformes à la réglementation et selon la norme EN 13 832-3 ;
- Lunettes norme EN 166 (CE, sigle 3) ;

Pour protéger le travailleur, porter:

Combinaison de travail tissée en polyester 65% / coton 35% avec un grammage de 230 g/m² ou plus avec traitement déperlant.

CHAMP D'ACTIVITE

Appliqué avant la levée des mauvaises herbes et sur un sol non affecté par la sécheresse, Clematis contrôlera les adventices suivantes : capselle bourse à pasteur, chénopode, galinsoga, gaillet gratteron, laiteron, lamier pourpre, morelle noire, mouron des oiseaux, renouée persicaire, séneçon, sisymbre officinal, véronique des champs et véronique de Perse.

STADES DE TRAITEMENT

Colza

Appliquer en post-semis et prélevée de la culture, le plus rapidement possible après le semis.

L'efficacité du produit peut être affectée par les conditions climatiques sèches dans les 2 semaines suivant le traitement.

Pomme de terre

Clematis s'utilise après buttage définitif et avant la levée des pommes de terre et des mauvaises herbes.

L'efficacité maximale est obtenue sur un sol frais et non motteux. L'efficacité du produit peut être affectée par les conditions climatiques sèches dans les 2 semaines suivant le traitement.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Remplir le pulvérisateur à moitié avec de l'eau propre et commencer l'agitation. Agiter le récipient et ajouter la quantité requise de Clematis dans le pulvérisateur à l'aide du dispositif de remplissage ou par ajout direct dans la cuve du pulvérisateur. Laver à fond le récipient. Utiliser de préférence un dispositif intégré de rinçage sous-pression ou rincer manuellement trois fois. Ajouter le liquide de lavage au pulvérisateur au moment de le remplir. Se référer à la section

« Emballages vides et surplus de produit » pour plus de détails.

APPLICATION

S'assurer qu'un volume et une pression adéquate sont utilisés et que le pulvérisateur est correctement calibré avant utilisation. Ne pas laisser le liquide de pulvérisation dans le pulvérisateur pendant de longues périodes (par exemple pendant les repas ou la nuit).

NETTOYAGE DU PULVERISATEUR

Afin d'éviter tout dommage aux cultures traitées ultérieurement avec le même matériel, il est nécessaire de nettoyer soigneusement le pulvérisateur, dès la fin de l'application de Clematis :

- Vidanger complètement la cuve en fin de traitement puis rincer la totalité de l'appareil (cuve, rampe, couvercle, canalisations) à l'eau claire. Vidanger de nouveau.
- Remplir à demi la cuve avec de l'eau ; ajouter un nettoyant approprié à cet usage. Terminer le remplissage puis mettre l'agitation en marche. Laisser agir 10 à 15 minutes et rincer la rampe avec ce mélange. Vidanger complètement l'appareil.
- Pour éliminer toute trace de la solution utilisée, rincer à l'eau claire le pulvérisateur, rampes et canalisations incluses.
- Les buses et les filtres seront démontés et nettoyés séparément dans la solution de rinçage.
- Eviter de vidanger et de rincer le matériel de pulvérisation sur ou à proximité des cultures et plantations présentes ou à venir (arbres ou autres plantes), en particulier près des zones explorées par leurs racines. Etant donné le volume important d'eau mis en œuvre, les eaux de rinçage devront être pulvérisées à grande vitesse sur une partie du champ déjà traitée ou stockées dans un dispositif de récupération de produits phytosanitaires adapté.

MÉLANGES

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la législation en vigueur et aux recommandations des guides de bonnes pratiques officiels. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'informer auprès du détenteur de l'agrément de la miscibilité possible avec d'autres produits à base des substances actives mentionnées sur l'étiquette.

Consulter le site : <https://ephy.anses.fr/>

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES

Dans les conditions normales d'utilisation, l'application de Clematis n'entraîne aucune restriction de choix des cultures suivantes dans une rotation normale : blé tendre d'hiver, orge d'hiver, triticale d'hiver.

CULTURES DE REMPLACEMENT ET DE ROTATION

En cas d'échec de la culture, ou après une culture traitée moins de 30 jours avant récolte, ne pas implanter de culture à cycle court (environ 30 jours entre le semis/la plantation et la récolte) moins de 90 jours après le traitement.

Cultures de remplacement: à cause de la longue rémanence du produit dans le sol, certaines conditions doivent être prises en considération pour le remplacement d'une culture traitée et ayant échoué. Un labour profond (au moins 25 cm) doit être réalisé et les cultures suivantes peuvent être utilisées :

Culture d'automne ayant échoué

(ex : Colza d'hiver) :

Moment de labour/ plantation de la culture de remplacement	Culture de remplacement	Conditions
Automne/hiver	Céréales d'hiver, févéroles	Au moins 6 semaines après le traitement de la culture ayant échoué
Printemps	Pois, févéroles, pommes de terre	Au moins 6 semaines après le traitement de la culture ayant échoué
	Céréales de printemps, maïs, oignons, carottes, lin, navets	Au moins 7 mois après le traitement de la culture ayant échoué

Culture de printemps ayant échoué
(ex : pomme de terre) :

Moment de labour/ plantation de la culture de remplacement	Culture de remplacement	Conditions
Printemps	Pois, féveroles, pommes de terre, carottes, betteraves, oignons, lin, navets	Au moins 6 semaines après le traitement de la culture ayant échoué
	Maïs, fèves	Au moins 9 semaines après le traitement de la culture ayant échoué
Hiver	Pas de conditions spéciales	

Ne pas cultiver de culture de remplacement non reprise dans cette liste la saison suivant immédiatement une culture traitée avec Clematis et ayant échouée.

Culture de rotation:

Après labour ou travail superficiel du sol à 8-10 cm

Après un délai de 1 mois minimum suivant l'application de Clematis, il est possible de planter les cultures suivantes : colza, carottes, choux, courgettes, haricots verts/blancs, melons, pois de conserve, pois protéagineux, poivrons, pommes de terre.

Après un délai de 4 mois minimum suivant l'application de Clematis, il est possible de planter les cultures suivantes : idem 1 mois + céréales de printemps, céréales d'hiver, féveroles, navets.

Après un délai de 10 mois minimum suivant l'application de Clematis, seules les cultures suivantes peuvent être plantées : idem 1 et 4 mois + betteraves, épinards.

Après labour ou travail superficiel du sol à 25 cm minimum

Après un délai de 1 mois minimum suivant l'application de Clematis, il est possible de

planter les cultures suivantes : carottes, épinards, betteraves, choux, colza, courges, courgettes, haricots, lin, lupins, maïs, melons (repiqués), navets, oignons, oignons (semis), pois de conserve, pois protéagineux, pommes de terre, salades, soja, tabac, tomates, tournesol.

Après un délai de 4 mois minimum suivant l'application de Clematis, il est possible de planter les cultures suivantes : idem 1 mois + céréales de printemps, céréales d'hiver.

GESTION DES RESISTANCES

Clematis a une faible probabilité de provoquer des résistances. Il faut cependant garder à l'esprit que l'utilisation répétée, sur une même parcelle, de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action peut conduire à l'apparition de plantes résistantes. Pour réduire ce risque, il est conseillé d'alterner, dans la rotation, sur une même parcelle, des herbicides à base de substances actives de familles chimiques différentes ou de modes d'action différents.

IMPORTANT

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Plusieurs facteurs peuvent affecter ou influencer l'activité de ce produit, parmi lesquels le climat, les conditions du sol, la variété cultivée, le calendrier du traitement, la quantité d'eau, les taux d'application, les techniques de pulvérisation, la rotation des cultures, les spécificités régionales et la présence ou le développement de souches résistantes au principe actif.

Dans certaines circonstances, il peut se produire des modifications de l'activité ou des dommages sur la plante cultivée. Le fabricant ou le fournisseur ne saurait être tenu responsable dans de telles circonstances. Tous les produits que nous fournissons sont de très grande qualité et nous estimons qu'ils sont tout à fait adaptés à l'usage auquel nous les destinons expressément. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure d'exercer de contrôle ni de donner de garanties légales ou autres sur les opérations de mélange, utilisation et application pouvant affecter les performances de nos produits. Nous ne garantissons la qualité du produit que vendu dans son emballage d'origine. Nous ne pouvons être tenus responsables de quelque dommage ou blessure que ce soit, résultant du stockage, de la manipulation, de l'application ou de l'emploi de ce produit dans des

conditions autres que celles mentionnées sur l'étiquette.

Ces conditions ne peuvent être modifiées par notre personnel ou nos agents, ni par les revendeurs de nos produits, qu'ils fournissent ou non des activités de supervision ou d'assistance technique pour l'utilisation de ces produits.

Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

PRÉCAUTIONS

Conserver exclusivement le produit dans son emballage d'origine fermé.

INDICATIONS POUR LES PREMIERS SOINS

Général : en cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

En cas d'inhalation : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin en cas de malaise.

Après ingestion : rincer la bouche. NE PAS FAIRE VOMIR. Appeler le CENTRE ANTIPOISONS ou un médecin.

En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements contaminés. Laver les parties atteintes abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

En cas de projection dans les yeux : rincer abondamment à l'eau pendant plusieurs minutes (15 minutes au moins). Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

EMBALLAGES VIDES ET SURPLUS DE PRODUIT

Réemploi de l'emballage interdit. L'emballage de ce produit, soigneusement vidé, doit être rincé à l'eau suivant un système manuel (trois agitations successives) ou par un

système de nettoyage à l'eau sous pression placé sur le pulvérisateur. Les eaux de ce nettoyage devront être versées dans la cuve de pulvérisation. L'élimination des déchets, des emballages contaminés et de tout produit de pulvérisation dilué non utilisé doit se faire en conformité avec l'arrêté du 20 septembre 2002 sur l'incinération et la co-incinération des déchets dangereux (JO, 1er décembre 2002) et l'arrêté du 30 décembre 2002 sur le stockage des déchets dangereux (JO, 16 avril 2003).

L'emballage de ce produit peut être éliminé dans le cadre de la filière ADIVALOR.



Clematis®

CONTENU NET
3 Litres e



Albaugh
Your Alternative™

Composition : Clomazone 360 g/l - *Formulation* : Suspension de Capsules (CS)
Herbicide de prélevée pour le désherbage du colza et de la pomme de terre

PRODUIT DESTINÉ À UN USAGE PROFESSIONNEL

Agiter énergiquement la préparation avant l'emploi.

Conserver à l'abri du gel et de la chaleur. Lire les instructions ci-jointes avant l'emploi.

Cultures	Dose d'emploi	Nombre max d'applications	DAR (jours)
Colza *Désherbage	0,33 L/ha	1	F
Pomme de terre *Désherbage	0,3 L/ha	1	F

Numéro d'AMM : 2140042

Délai de rentrée: 6 heures - **Zone Non Traitée aquatique** : 5 mètres

Zone Non Traitée Zone non cultivée adjacente : 5 mètres

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Eliminer les emballages vides via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR.



Information santé : Fiche de données de sécurité également disponible sur Internet aux adresses suivantes : www.quickFDS.com – www.phytodata.com – www.albaugh.eu

Appel en cas d'urgence : Appeler le +44 1235 239 670 (24 h/24), le 15 ou le centre antipoison de Paris : 01 40 05 48 48. Puis signaler les symptômes au réseau Phyt'attitude, n° vert 0800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Détenteur d'AMM: Albaugh TKI d.o.o., Grajski trg 21, SI-2327 Rače, Slovenia
Tel: +386 2 609 02 11, www.albaugh.eu

Pour toute information technique, contacter le 0805118511